

Lyon, le 7 octobre 2022

Page 1 / 3

Contrat de Plan Etat – Région : un investissement record de plus de 4,4 milliards d'euros pour financer les projets de nos territoires

Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, et Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ont présenté, ce vendredi 7 octobre, le prochain Contrat de Plan Etat – Région (CPER) aux côtés des 12 Départements de la région. L'Etat et la Région investiront plus de 4,4 milliards d'euros pour financer les projets de nos territoires. Dans le département du Rhône, présidé par Christophe GUILLOTEAU, cela représente plus de 67 millions d'euros d'investissements.

Ce CPER 2021 – 2027 est un record : jamais il n'y aura eu un investissement aussi important sur les grands projets portés par nos territoires. **4,4 milliards d'euros – à parts égales entre l'Etat et la Région** – permettront de financer les projets inscrits au sein du volet territorial du CPER, présenté ce jour.

Ce CPER est le fruit de 18 mois de concertation avec les Départements, les EPCI, les communes et les acteurs économiques de la région. Il répond à plusieurs objectifs :

- **Aménager le territoire** en finançant des équipements sportifs, des voies vertes, des établissements culturels, des aménagements touristiques, etc. ;
- **Soutenir l'activité économique pour créer des emplois** en misant sur l'industrie, l'innovation, la recherche, les énergies décarbonées et l'agriculture ;
- **Préparer l'avenir**, notamment via le volet ESRI du CPER, présenté également ce jour, et des infrastructures à destination de nos jeunes générations.

Concernant le volet ESRI (Enseignement supérieur, recherche et innovation) du CPER : **Plus de 386 millions d'euros** seront dédiés aux projets de l'enseignement supérieur, de la recherche de l'innovation (**225 millions d'euros de la part de l'Etat, 160,67 millions d'euros de la part de la Région**). Ils seront répartis comme suit :

- Plus de 55 millions d'euros pour les sites universitaires de Clermont-Ferrand ;
- Près de 208 millions d'euros pour les sites universitaires de Lyon – Saint-Etienne ;



- Plus de 83 millions d'euros pour le pôle universitaire de Grenoble Alpes Valence ;
- Près de 40 millions d'euros pour les sites de Savoie – Mont-Blanc.

Des projets pour nos territoires :

Depuis 1 an et demi, l'Etat, la Région, les Départements et l'ensemble des acteurs concernés ont œuvré, ensemble, pour identifier des projets nécessaires pour le développement de nos territoires. C'est ce qu'incarne ce nouveau CPER et les projets qu'il comporte.

Pour le département du Rhône (hors Métropole de Lyon), présidé par **Christophe GUILLOTEAU**, **67,74 millions d'euros** seront investis via ce CPER. Plusieurs projets, identifiés en lien étroit avec le Conseil départemental, les EPCI et les communes du territoire, bénéficieront de cet investissement record :

- Musée archéologique départemental de Saint-Romain-en-Gal et valorisation du site et du territoire Rhône Sud
- Réhabilitation et extension du site des Pierres Folles (GEOPARK Beaujolais)
- Création nouvelle MFR et espace orientation des Métiers de Demain pour le sud du département
- Projet Lac des Sapins : renouvellement de l'offre existante via un appel à manifestation d'intérêt et création d'un nouvel équipement grand public
- Aménagement du tiers-lieu culturel Jean Carmet à Mornant
- 2^{ème} phase du projet de ZAC Port fluvial du Bordelan
- Eco parc d'activité "Beau Parc" (au niveau de l'échangeur autoroutier d'Arnas 46ha) "Ile Porte" et Projet de ferme "Ave Maria"
- Deuxième phase de la réhabilitation de la Maison Vermorel
- Aménagement de la zone industrialo-portuaire Loire sur Rhône
- Rénovation de l'atelier de découpe avec création d'un atelier de transformation à Saint-Romain-de-Popey
- Requalification de l'ancienne usine de moulinage JB Martin à Tarare
- Création de la Maison des compagnons du devoir à Brignais
- Projet Grange Charton : création pôle d'innovation et d'excellence du vignoble Beaujolais



Lyon, le 7 octobre 2022

Page 3 / 3

- Projets d'investissements dans le cadre du Schéma directeur départemental d'irrigation des terres agricoles
- Projets d'investissements dans les Petites Villes de Demain et les contrats région ville moyenne
- Rénovation urbaine (ANRU), intervention sur le tissu urbain et contrats locaux
- Aides aux projets des communes rurales
- Investissements pour améliorer la sécurité dans les communes du département

Le CPER sera présenté à l'Assemblée plénière du Conseil régional les 20 et 21 octobre prochains avant une signature officielle. Concernant les volets métropolitains en cours de finalisation, ils seront présentés et adoptés ultérieurement. Enfin un avenant mobilité est prévu en 2023.

De son côté, le Département du Rhône délibérera le 21 octobre prochain en séance publique.

Pour le Département du Rhône, la convention territoriale du CPER a été élaborée en cohérence avec les autres actions de la collectivité. Elle s'intègre pleinement dans les projets du PACTE Rhône, mené avec les EPCI du territoire, et du partenariat territorial qui permet de soutenir les investissements des 208 communes du département. Cette convention inscrit la collectivité dans une vision à long terme en matière d'aménagement et de développement du territoire.

